

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ AU CEGDC RUISSS UDES

Ce présent document regroupe les critères de prise en charge des demandes de référence par l'équipe multidisciplinaire du Centre d'expertise en gestion de la douleur chronique du RUISSS de l'Université de Sherbrooke (UdeS). Il indique les prérequis pour chaque type de pathologie répondant aux critères des algorithmes du MSSS.

Algorithme de prise en charge	Lien vers l'algorithme du MSSS
Algorithme de prise en charge de la douleur lombaire	Algorithmes d'investigation, de traitement et de suivi
Algorithme de prise en charge de la fibromyalgie	Algorithme PEC fibromyalgie
Algorithme de prise en charge de la douleur neuropathique	Algorithme PEC douleur neuropathique
Algorithme de prise en charge du syndrome douloureux régionale complexe (SDRC)	Algorithme PEC syndrome douloureux régional complexe (SDRC)
Algorithme de prise en charge du zona	Algorithme PEC zona

Type de problématique		Prérequis
Cervicalgie	Migraine	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir eu une évaluation et des traitements datant de moins de 4 ans par un neurologue. • Demande de consultation doit provenir du neurologue.
	Céphalée	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir eu une évaluation datant de moins de 4 ans par un neurologue ou physiatre. • Avoir essayé au moins deux des traitements suivants: physiothérapie, médication, infiltration.
	Néuralgie du nerf d'Arnold	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir réalisé des traitements de physiothérapie.



CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ AU CEGDC RUISSS UDES

(Suite) Cervicalgie	Cervicobrachialgie	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir eu des examens d'imagerie (IRM) • Avoir eu une évaluation par un spécialiste (orthopédie, neurologie, physiatrie, ou autre pertinent) • Avoir tenté la réadaptation de 1re et 2e ligne • Avoir tenté les médicaments suivantes : antidépresseurs tricycliques, IRSN, gabapentinoïdes
	Radiculopathie cervicale	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir eu des examens d'imagerie (IRM). • Avoir eu une évaluation par un spécialiste (orthopédie, neurologie, physiatrie, ou autre pertinent). • Avoir tenté la réadaptation de 1re et 2e ligne. • Avoir tenté les médicaments suivantes : antidépresseurs tricycliques, IRSN, gabapentinoïdes.
Dorsalgie Lombalgie	Simple	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir consulté l'algorithme de lombalgie du MSSS. • Avoir tenté les médicaments suivantes : Analgésiques non narcotiques (ex. acétaminophène, AINS, INRS), myorelaxants. • Avoir tenté de la réadaptation de 1re et 2e ligne pour la condition de référence. • Avoir suivi un atelier d'autogestion de la douleur ou le groupe lombalgie (offert en physiothérapie externe CHUS Fleurimont pour clientèle de Sherbrooke) ou PASSAGE lombalgie
	Lombalgie irradiant à un territoire inférieur au genou (Hernie discale, radiculopathie, myélopathie, sténose spinale, lombosciatalgie, FBSS)	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir consulté l'algorithme des douleurs neuropathiques du MSSS. • Avoir tenté les médicaments suivantes : antidépresseurs tricycliques, IRSN, gabapentinoïdes. • Avoir tenté de la réadaptation de 1re et 2e ligne. • Avoir suivi un atelier d'autogestion de la douleur ou le groupe lombalgie. • Avoir été vu en chirurgie spinale pour la condition de référence. • Avoir réalisé une IRM ou un Scan pour la condition de référence.



CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ AU CEGDC RUISSS UDES

Fibromyalgie	<ul style="list-style-type: none">• Avoir consulté l'algorithme de fibromyalgie du MSSS.• Avoir tenté les médications suivantes : antidépresseurs tricycliques, IRSN, gabapentinoïdes.• Avoir suivi un atelier d'autogestion de la douleur et ou le groupe Fibro (offert au Centre de réadaptation de l'Estrie (CRE)).• Avoir tenté de la réadaptation de 1re et 2e ligne. <p>FORTEMENT SUGGÉRÉ :</p> <ul style="list-style-type: none">• Contacter l'Association de la fibromyalgie de l'Estrie (AFE).• Documentation par rapport aux ressources offertes site web : https://fibromyalgie.ca/• Réaliser le module en ligne Fibromyalgie Fibromyalgie - Sommaire
Douleur neuropathique	<ul style="list-style-type: none">• Avoir consulté l'algorithme de douleur neuropathique du MSSS.• Avoir tenté les médications suivantes : antidépresseurs tricycliques, IRSN, gabapentinoïdes.• Avoir tenté de la réadaptation de 1re et 2e ligne.
SDRC de type 1 ou 2 (Avec ou sans diagnostic)	<ul style="list-style-type: none">• Avoir consulté l'algorithme du SDRC du MSSS.• Avoir tenté de la réadaptation de 1re et 2e ligne (CRE) avec équipe interdisciplinaire.
Zona et Névralgie post-herpétique	<ul style="list-style-type: none">• Avoir consulté l'algorithme du zona du MSSS.• Doit avoir dépassé phase aiguë (phase aiguë : PEC première ligne).• Phase chronique : Avoir tenté les médications suivantes : antidépresseurs tricycliques, gabapentinoïdes.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ AU CEGDC RUISSS UDES

Trouble rhumatologique	<ul style="list-style-type: none">• Avoir un diagnostic établi.• Avoir été évalué par un spécialiste depuis moins de 2 ans pour confirmer le meilleur contrôle possible de la maladie primaire générant la douleur.• Demande de consultation doit provenir du rhumatologue.
Syndrome douleur musculosquelettique (autre que rachis)	<ul style="list-style-type: none">• Avoir un diagnostic établi et une évaluation complète et détaillée par le médecin de famille.• Avoir été évalué par un des spécialistes suivants confirmant qu'il n'y a pas d'autre traitement possible : physiatre, orthopédiste, rhumatologue, neurochirurgien ou médecine interne.• Avoir tenté de la réadaptation de 1re ligne.• Avoir réalisé deux des traitements suivants : traitement médicamenteux, chirurgie.
Douleur pelvienne	<ul style="list-style-type: none">• Avoir un diagnostic établi.• Avoir complété l'algorithme de traitement d'urologie et/ou de gynécologie.• Demande de consultation doit provenir d'un spécialiste en urologie ou en gynécologie.
Douleur abdominale	<ul style="list-style-type: none">• Actuellement, cette pathologie ne fait partie de notre offre de service.

Dans certains cas, il est possible qu'un rendez-vous sous forme d'avis d'expert vous soit proposé. Dans ce cas, le médecin de famille demeure la personne responsable de faire les modifications concernant la médication de l'utilisateur, il pourra au besoin obtenir le support de l'équipe du CEGDC.

Pour les infiltrations (facettes, épidurales, blocs) les usagers doivent être référés via le formulaire AH-741 et y cocher « intervention / technique ciblée ».



CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ AU CEGDC RUISSS UDES

IMPORTANT :

- Les usagers référés doivent être ambulatoires, âgés de 18 ans et plus et doivent résider sur le territoire du Réseau universitaire intégré de santé et de services sociaux (RUISSS) de l'Université de Sherbrooke.
- Toutes les conditions référées, sauf les SDRC, doivent avoir un diagnostic établi.
- Seules les requêtes acheminées via le formulaire AH-741 seront acceptées [AH-741 Demande-consultation-Gestion-douleur-chronique \(gouv.qc.ca\)](https://gouv.qc.ca)
- Fournir tous les rapports des différents consultants et des traitements, examens et évaluations en lien avec la condition douloureuse de l'utilisateur.
- Fournir tous les rapports et résumés de dossier des différents professionnels en lien avec la condition douloureuse (physiothérapie, ergothérapie, psychologie, etc.).
- Fournir toutes les informations pertinentes tentées en lien avec la condition douloureuse incluant les traitements non pharmacologiques : TENS, atelier d'autogestion (groupe lombalgie, groupe fibro, etc.), relaxation, acupuncture, massage, etc.
- Veuillez noter que si une demande a déjà été faite au Centre de réadaptation de l'Estrie (CRE) pour de la réadaptation 2e ligne, mais que celle-ci a été refusée, il est tout de même possible d'acheminer une requête au CEGDC qui réanalysera la demande.

Ateliers d'autogestion suggérés :

- Atelier d'autogestion de la douleur, via le formulaire de référencement du programme Agir sur sa santé https://www.santeestrie.qc.ca/clients/SanteEstrie/Professionnels/maladies-chroniques/FDCU-MC-002_Formulaire_ASSS%C3%89.pdf
**Veuillez prendre note que l'atelier n'est pas accessible dans tous les RLS mais que l'utilisateur sera dirigé vers le RLS le plus près de sa région.*
- Capsules « Agir pour moi » sur la plate-forme gérer ma douleur <https://gerermadouleur.ca/agir-pour-moi/>

Autres ressources suggérées :

- Site Web de l'AQDC (groupe d'entraide, ligne d'entraide 1-855-368-538, informations sur la douleur) : <https://douleurquebec.ca/>
- Programme ASSSÉ : <https://www.santeestrie.qc.ca/soins-services/theme/maladies-chroniques/programme-agir-sur-sa-sante>